

mesure de collaboration, mais je doute de l'opportunité de soulever ce point en ce moment. Je pourrais consulter Beauchesne mais, à mon sens, personne ne veut débattre des questions comme celles-là. Je me demande s'il convient d'étudier, en comité des subsides, des problèmes qui ont déjà été résolus par la Chambre au cours de la présente session, et de rouvrir un débat clos.

Il me semble qu'il faut tenir compte de cette réserve, mais si mon honorable ami désire malgré tout faire une brève déclaration je ne m'en tiendrai pas à la lettre du Règlement; cependant, j'espère de tout mon cœur que cela ne lui prendra pas trop de temps, car s'il devenait trop prolix, mon honorable ami aboutirait à des résultats contraires à ceux qu'il espère obtenir. Il est essentiel pour le gouvernement et pour la bonne marche de nos travaux que nous votions ces subsides et que nous étudions ensuite d'autres questions pressantes si nous voulons que la session se termine avant Noël.

M. Aiken: Monsieur le président, je pense que j'aurais pu terminer mes observations pendant le temps que vient de prendre le secrétaire d'État pour faire sa déclaration. Toutefois, s'il veut étendre quelque peu la portée de ses remarques, et admettre que l'opposition a assumé jusqu'à présent toutes ses responsabilités, je n'ajouterai rien à ce que j'ai déjà dit.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être que je suis le premier coupable, et que je contreviens moi-même au Règlement en évoquant le débat sur le rajustement électoral de l'autre jour; mais mon honorable ami voudra bien reconnaître sans doute que je me range parmi les partisans des discussions au Parlement, et que, pour moi, les débats ne constituent pas une obstruction. Je n'ai jamais dit, je n'ai jamais pensé que, dans l'ensemble, au cours de la présente session et notamment depuis notre réunion de septembre, il s'est passé quoi que ce soit dans cette enceinte que l'on puisse qualifier de manœuvres obstructionnistes.

M. Knowles: Envoyez une copie de cela à Keith Davey.

M. Aiken: Si le comité m'autorisait à faire une déclaration de quelques mots, j'en serais fort aise. Tout ce que je voulais dire, c'est que sur 26 scrutins, dix concernaient des motions de subsides présentées par le gouvernement à propos desquelles l'opposition a le devoir...

L'hon. M. Pickersgill: Le droit.

M. Aiken: ... de présenter des motions de censure. Il y a eu trois votes sur des bills qui, selon nous, laissaient à désirer; nous

[L'hon. M. Pickersgill.]

avons voté cinq fois au sujet de la division du Crédit social; un vote avait trait à l'ajournement du débat et c'est le gouvernement libéral qui l'a proposé; à quatre reprises, le scrutin a porté sur une décision de l'Orateur et, trois fois, sur une décision du président. On ne saurait dire, je pense, que c'est là une suite ininterrompue de votes de défiance visant à retarder les travaux.

Des voix: Bravo!

M. Olson: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de retenir le comité plus de quelques minutes, mais je voudrais exprimer un grief ou exposer un problème. En toute sincérité, j'ignore où m'adresser, si ce n'est ici. Je désire en appeler d'une décision du Conseil du Trésor. J'ai mené une enquête sur la colline du Parlement et personne n'a pu me dire exactement ce qu'un député pouvait faire dans le cas où quelqu'un désire en appeler d'une décision du Conseil du Trésor.

Cette décision concerne l'augmentation des loyers des logements de l'État dans le village de Ralston en Alberta. Le ministre de la Défense nationale, que cette affaire intéresse indirectement, m'a dit que cela ne le regardait pas du tout, car le Conseil du Trésor a émis une ordonnance ou donné une directive visant à rendre le montant de ces loyers conforme à une certaine norme courante. Je m'oppose à cette norme. En tout cas, le ministre de la Défense nationale ne peut pas me donner de réponse satisfaisante. Le Conseil de recherches pour la défense du ministère de la Défense nationale soutient qu'il est dans la même situation: le Conseil du Trésor a émis cette directive ou ordonnance et il ne peut s'y opposer ni faire quoi que ce soit.

Ce village se trouve à une trentaine de milles d'une ville. Les gens doivent donc parcourir cette distance pour se rendre chez le médecin, le dentiste ou pour aller au marché ou ailleurs; ceux qui habitent en ville ont tout cela à portée de la main. Je pense qu'il faut tenir compte de ce fait. Je désire consigner de nouveau au compte rendu la réponse qu'on m'a donnée à ce sujet. Je cite le harsard du 12 juin, date à laquelle j'ai posé la question suivante:

Quel a été le coût de la construction des résidences appartenant à la Couronne dans le village de Ralston (Alberta)?

On m'a répondu que le coût avait été de «\$1,694,789». La deuxième partie de la question se lisait comme il suit:

Quel est le montant de loyer perçu à l'égard de ces résidences?

On m'a répondu qu'on percevait «\$10,769 par mois». Je voulais savoir quel montant de loyer avait été perçu pour ces résidences depuis leur construction, afin de voir si le